

INDULGENCES PLENIERES DURANT LE MOIS DE **NOVEMBRE.**

Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.

1—Salve Reg. et Sub tuum, p. (8) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. bleu. p. (14) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Ass. pour les Ames du Purg. v. & p. (72) (T. O. Fête de la Tous-saint. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)

2—Ass. pour les âmes du Pur. v. & p. (72) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Apostolat. v. & p. (16)

4—1er vend. du mois. p. (3)

6—3e Dim. de St. Joseph. (4)

12—(T. O. St. Didace d'Alcala, C. v. & p.)

13—4e Dim. de St. Joseph. (4)

14—(T. O. B. Gabriel Ferreti, C. v. & p.)

16—(T. O. + Ste. Agnès d'Assise, V. v. & p. (10)

17—(T. O. + Be. Salomé, Princesse de Pologne, Ve. v. & p. (10)

19—(T. O. Ste. Elizabeth, Ve. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)

20—5e Dim. de St. Joseph. (4)

21—Salvé Reg., et Sub tuum, p. (8) Rosaire v. & p. (9) Scap. M. Carmel. v. & p. (13) (T. O. Présentation de la T.-S. Vierge au temple. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)

25—(T. O. Ste. Catherine, V. M. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)

26—(T. O. St. Léonard de Port Maurice, C. v. & p.)

27—6e Dim. de St. Joseph. (4)

28—(T. O. St. Jacques de la Marche, C. v. & p.)

29—(T. O. Fête de tous les saints des trois ordres. Rénovation de la Profession. v. & p.)

de plus en plus." Egalement un autre vendredi et un autre jour du mois, mais avec visite et prière pour le Pape. Voir aussi les Nos. 3 et 16.

(63) Il suffit de faire, pendant trois jours, quelque prière, en l'honneur de la Ste. Trinité et communier le dernier jour.

"(64) Que la très-juste, la très-haute et très-aimable volonté de Dieu soit faite, louée et éternellement exaltée en toutes choses." Pour ceux qui auront récité cette petite prière tous les jours de l'année.

(65) On fait un jour quelconque pendant l'année une heure de méditation et prières pour honorer Notre-Dame des Douleurs.

(66) Le jour où l'on fait la commémoration des associés défunts.

(67) Une fois l'année pendant les 40 heures ; une autre fois l'année pendant les exercices d'une retraite et un autre jour de l'année, à son choix.

(68) Un jour à son choix pour ceux qui le récitent tous les jours de l'année.

(69) Le jour anniversaire de leur Baptême, pour ceux qui ont récité chaque jour l'*Ave Maria* pour la conversion des pécheurs.

(70) Le jour choisi pour les pratiques du culte perpétuel. Voir le No. 15.

(71) Cette indulgence extraordinaire que St. François a obtenue de Jésus-Christ même et qui fut confirmée par les Souverains Pontifes, peut être gagnée par tous les Fidèles, en visitant Notre-Dame des Anges, à Montréal, affiliée à Notre-Dame des Anges, à Assise, ou toute église franciscaine ; (et cela, autant de fois qu'ils la visitent) y priant chaque fois pour le Pape.